

Communiqué de presse

Zurich, février 2021

«New Label» – la nouvelle étiquette-énergie

Du lave-vaisselle au congélateur en passant par le lave-linge ou le téléviseur, la version actuelle des étiquettes-énergie des appareils électriques confond plus qu'elle n'oriente. C'est la raison pour laquelle, à partir de Mars 2021, les classes d'efficacité énergétique seront étiquetées de manière plus appropriée pour les consommateurs. L'échelle énergétique ira uniquement de A (très efficace) à G (peu efficace). Avec la révision de l'Ordonnance sur les exigences relatives à l'efficacité énergétique (OEEE), le droit suisse reprend les prescriptions de l'Union européenne (UE) en matière d'efficacité énergétique dans le domaine des installations et des appareils fabriqués en série.

L'étiquette-énergie fournit par exemple des informations sur la faible consommation d'énergie et d'eau des gros appareils électroménagers. Elle est exigée par la loi et doit être apposée sur tout produit vendu en magasin physique ou en ligne. Le label d'efficacité énergétique doit présenter en un clin d'œil au consommateur des appareils particulièrement économiques tout en permettant une meilleure comparaison.

Extension de l'échelle énergétique

Lors de l'introduction de l'étiquette-énergie il y a une vingtaine d'années, une échelle énergétique allant de A à G avait été appliquée. Au fil du temps, en raison du progrès technique, les appareils électroménagers devinrent de plus en plus économiques et efficaces en énergie et un nombre toujours croissant d'appareils se mit à atteindre la classe supérieure A. C'est pour cette raison que l'échelle fut étendue de A+ à A+++ jusqu'à D.

Aujourd'hui, la classe d'efficacité énergétique A est donc souvent loin d'être la meilleure – et pour les appareils neufs, certaines classes d'efficacité inférieures ne sont même plus autorisées. La comparaison entre différents groupes d'appareils entraîne encore plus de confusion, car chacun d'eux a maintenant sa propre échelle.

New Label uniquement de A à G

À partir de mars 2021, l'échelle énergétique n'ira plus que de A (très efficace) à G (peu efficace), mais conservera l'échelle de couleurs allant du vert au rouge. Certains produits qui se trouvaient auparavant dans la classe d'efficacité énergétique A+++ peuvent désormais se retrouver dans la classe d'efficacité énergétique C. "La nouvelle étiquette énergie permet d'améliorer encore l'efficacité énergétique." souligne Diego De Pedrini, directeur général et président de eae agence-énergie-appareils électriques.

Certaines étiquettes-énergie proposent à présent une fonction interactive via code QR. Celui-ci permet d'accéder directement à la base de données sur les produits EPREL de la Commission européenne, qui fournit aux consommateurs des informations sur l'efficacité énergétique et d'autres propriétés d'un appareil. En Suisse cependant, les étiquettes-énergie autorisées ne présentent pas nécessairement un code QR puisque les fabricants ne sont pas tenus d'indiquer dans l'EPREL les données relatives aux produits proposés en Suisse.

Dans un premier temps, les lave-vaisselles, les machines à laver et les sèche-linges, les réfrigérateurs et les congélateurs ainsi que les appareils d'affichage tels que les téléviseurs et les écrans d'ordinateur porteront la nouvelle l'étiquette-énergie, les illuminants (sources lumineuses) à partir du 1er septembre 2021. Pendant le délai transitoire jusqu'au 31 décembre 2021 (ampoules jusqu'au 31 août 2022), on pourra rencontrer sur le marché aussi bien les «anciennes» que les «nouvelles» étiquettes-énergie.

La campagne d'information sur l'introduction de la nouvelle étiquette-énergie «NEW LABEL» est coordonnée par l'eae (agence-énergie-appareils électriques) et bénéficie du soutien de SuisseEnergie ainsi que d'autres partenaires. www.newlabel.ch

Informations complémentaires:

eae agence-énergie-appareils électriques
Obstgartenstrasse 28
8006 Zurich

Téléphone 044 361 40 09

E-mail: info@eae-geraete.ch